Image not found or type unknown

Litige avec jardinier : mal façon changement gazon

Par **flaurence**, le **30/04/2010** à **18:08**

Bonjour,
Nous avons fait appel à un jardinier pro pour faire plusieurs travaux d'extérieurs. Notamment refaire notre pelouse qui avait pas mal de mousse.
Le jardinier est intervenu pour plus de 900 € pour 150m². Il était prévu herbicide, rotovator, nivellement et semis gazon. Nous avons retrouvé notre jardin comme un champ labouré (il n'a même pas passé de rouleau après avoir semé !!).
6 mois après, notre pelouse est pire qu'avant. Quand ce ne sont pas des mauvaises herbes ou de la mousse, c'est directement la terre qu'on voit. Notre fils de 3 ans ne peut même plus jouer sans être plein de boue !

Nous l'avons fait revenir. Il nous a dit d'acheter de l'engrais, de tondre les mauvaies herbes qui sont annuelles et donc ne repousseront pas et d'attendre la prochaine pluie !
Nous lui avons envoyer un recommandé pour dire notre insatisfaction et lui demander de revenir ou de nous rembourser. Il nous a répondu qu'il n'en avait rien à faire, qu'il ne reviendrait pas et que nous n'avions qu'à faire ce qu'il nous a conseillé.

Quel recours pouvons-nous avoir contre lui ? Comment pouvons-nous récupérer notre argent pour faire intervenir quelqu'un d'autre ? Merci de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés